

Des alertes aux processus critiques de longue durée : les risques sanitaires entre logiques procédurales et formes de mobilisation

Les alertes en santé publique ont été considérablement transformées par les « crises sanitaires » des années 1990. Peu de temps après l'affaire du sang contaminé, de grands dossiers comme l'amiante, la dioxine, la radioactivité ou la vache folle ont conduit à des réformes majeures de la sécurité sanitaire. De nouvelles agences ont été créées, à partir de concepts et de dispositions encore en vigueur aujourd'hui : principe de précaution, signaux faibles et risques émergents, traçabilité, réseaux de surveillance, liens santé-environnement, expertise collective, information et participation des publics, veille citoyenne ou recherche participative... C'est dans ce contexte que le concept de lanceurs d'alerte a vu le jour en France. Il a été conçu par contraste avec la notion anglo-américaine de *whistleblower*, afin d'insister sur le caractère inédit des processus d'alerte qui mettent à l'épreuve les rapports entre savoirs et pouvoirs [10]. Du point de vue de l'histoire de la santé publique et des pollutions industrielles, la plupart des outils de traitement des risques existaient bien avant, mais ils ne formaient pas véritablement système. L'enchaînement continu des affaires et des crises a en effet produit des transformations institutionnelles [29], qui se sont poursuivies au cours des années 2000, avec notamment l'inscription de la charte de l'environnement dans la Constitution en 2004. Ce « système » a semblé relativement efficace et consensuel, jusqu'à l'éclosion d'autres alertes, affaires ou controverses : ondes électromagnétiques, Médiator, bisphénol A, grippe AH1N1, nanoparticules, pesticides, particules diesel, etc.

Cette nouvelle vague de préoccupations a coïncidé avec une intensification des recours au numérique, en particulier via les réseaux sociaux. De fait, l'identification, la mise en discussion et la gestion des risques ont encore changé de régime politique. Cette reconfiguration est rendue manifeste par la comparaison des deux ouvrages collectifs produits par l'Agence européenne pour l'environnement (EEA, basée à Copenhague) sous le titre *Late Lessons from Early Warnings* : le premier volume, publié en 2001, plaide pour une extension du principe de précaution et la prise en compte précoce des signaux d'alerte, en s'appuyant sur l'analyse de questions sanitaires mal évaluées et/ou mal gérées au cours du xx^e siècle [21]; le second volume, rendu public en 2013, concerne des processus plus contemporains, marqués par des risques qualifiés de « systémiques », dont le climat et la biodiversité mais aussi les enjeux toxicologiques autour des néonicotinoïdes

ou des perturbateurs endocriniens ; ce second rapport souligne surtout les tensions récurrentes entre science et innovation, vigilance institutionnelle et participation des publics [20].

Dans la nouvelle configuration, les dossiers sanitaires sont plus que jamais en interaction avec les innovations technologiques, les pollutions environnementales et les questions de justice sociale et/ou environnementale. La complexité particulière des alertes les plus récentes peut être rendue intelligible par l'examen des rapports entre trois logiques sociales : une logique procédurale, déployée dans un dédale de dispositifs ; une logique contestataire, caractérisée par de nouvelles formes de mobilisation de la société civile ; une logique d'attention-vigilance, qui se traduit par une inscription des objets d'inquiétude dans les activités quotidiennes. Les frictions entre ces trois logiques n'ont pas encore engendré de nouvel équilibre institutionnel et c'est souvent vers le procès judiciaire que se tournent les acteurs pour réduire les incertitudes et clore les disputes. Examinons plus précisément ces différents ingrédients.

Des alertes organisées selon trois logiques

La logique procédurale est liée à la multiplication des dispositifs de vigilance, d'expertise et de régulation des risques. On a pu l'observer à l'œuvre dans plusieurs agences¹. D'une manière générale, tout agir procédural prend appui sur un ensemble d'outils formalisés, dont l'opérativité consiste à tout transformer en problèmes de codification à partir de textes réglementaires, de dispositifs de signalement, de protocoles d'expertise, de normes d'évaluation des données et des publications scientifiques... Des batailles, peu visibles mais permanentes, se déroulent au sein de ces mondes, souvent dépeints comme bureaucratiques.

Intrinsèquement liée à l'histoire de la modernité, la procéduralisation de l'action publique rend plus objectives, et traçables, les modes de prise en compte des dangers et des risques. Ce faisant, elle contribue à l'impression générale d'une prolifération des alertes et des incertitudes associées, tout en conduisant les acteurs engagés dans la critique des dispositifs (ONG,

1. Dans un ouvrage consacré aux controverses sur les visions du futur et aux stratégies d'évitement, de réduction ou d'adaptation face aux risques, on a examiné le travail de codification opéré dans trois agences, à trois échelles différentes : l'ONU Environnement (ex-PNUE), l'AEE (Agence européenne pour l'environnement) et l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ([11], p. 61-91).

Francis Chateauraynaud
Groupe de sociologie pragmatique et réflexive, École des hautes études en sciences sociales (GSPR-EHESS)

Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 56.



syndicats, collectifs de victimes, journalistes, chercheurs) à consacrer beaucoup d'énergie à déchiffrer ce qui se trame dans les « systèmes experts ». Un des produits directs de cette logique procédurale est l'importance prise depuis plus d'une décennie par la question des conflits d'intérêt : elle-même issue de l'internalisation de la dénonciation du manque d'indépendance des scientifiques en matière d'évaluation des risques, cette question a ouvert la voie au dévoilement du lobbying et des réseaux d'influence au sein des agences nationales ou internationales [30].


La logique contestataire se déploie sur toute la gamme des enjeux sanitaires dans leurs rapports aux questions d'environnement, de technologie ou d'économie. La puissance d'expression conquise par la critique radicale des institutions et des politiques sanitaires provient d'une longue accumulation de mobilisations : l'écologie politique des années 1980, l'altermondialisme des années 1990, les réseaux de citoyens ou les collectifs de victimes du début des années 2000, puis les porteurs de cause nés avec Internet, capables d'interpréter des données, de fédérer des mouvements et de dévoiler des asymétries d'information (à travers des *leaks* comme les « Monsanto Papers »). Ces nouvelles formes de critique associent une capacité de contre-expertise très élaborée, rendue possible par l'accessibilité de connaissances scientifiques dans les réseaux, une propension à manier le droit et à acter en justice, et une maîtrise aigüe des arènes publiques : il est possible de jouer de la multiplicité des sphères, des médias traditionnels aux réseaux sociaux, en passant par le surgissement dans des instances ou des lieux de concertation. Sur le fil sanitaire, cette force de frappe critique change radicalement la forme et le destin des alertes. La coalition d'acteurs mobilisés autour des perturbateurs endocriniens en a fourni un bel exemple. Si des conditions épistémiques préalables ont favorisé la montée en puissance de l'alerte sur les perturbateurs hormonaux [12], la capacité de fédération des mouvements critiques autour de la médecine, des sciences et des technologies a joué un rôle décisif.

La troisième logique renvoie aux changements dans les formes ordinaires d'attention et de vigilance. La remise en cause des formes de vie dérivées des Trente Glorieuses a saisi de multiples milieux sociaux, en donnant aux alertes et aux controverses sanitaires une extension qui va bien au-delà de la simple défiance vis-à-vis des autorités – on se souvient des effets de la crise de la vache folle sur la filière bovine ou de la mauvaise gestion de la grippe H1N1 : les préoccupations sanitaires, et les doutes qui les caractérisent, s'inscrivent désormais dans des boucles de vigilance pratique, au cœur des interactions avec toutes sortes d'entités, de milieux, de dispositifs, de l'alimentation aux antibiotiques, en passant par la qualité de l'eau ou de l'air ambiant, ou encore le stress au travail et les modes de transport.

Si la contestation organisée est prise en compte par les agences et les institutions, à travers le jeu des

porte-parole et des événements publics, les multiples expériences, alternatives, rétroactions dans les milieux et les formes de vie, échappent aux cadrages portés par les experts – et en partie aux contre-experts eux-mêmes. Loin de donner à voir un monde de crédules, traversé par de faux savoirs et autant de représentations tronquées, la sociologie des formes de vie fait apparaître de nouvelles modalités d'émergence, de circulation et de persistance des alertes et des controverses. Dès que l'on fait l'effort de mener l'enquête pour les saisir dans leur diversité, on mesure combien les activités pratiques et les préoccupations ordinaires font résonner de plus en plus fortement les alertes et les inquiétudes portées publiquement. Cette résonance renvoie à la quête, multiforme, inaccessible sans immersion dans les milieux, d'une « vie bonne » irréductible à des indicateurs de bien-être objectivés [54].

Pour comprendre ce qui se déploie dans des cas aussi divers que des *clusters* de pathologies en zone urbaine, industrielle ou agricole, des rejets toxiques autour d'usines chimiques, des plaintes de victimes de syndromes inexplicables, et toutes les alertes concernant les filières agroalimentaires ou pharmaceutiques, il faut examiner les zones de contact, de friction et de confrontation entre les trois logiques détaillées plus haut. La tendance à isoler chaque signal d'alerte pour le détacher des milieux en interaction et le projeter dans un labyrinthe procédural, saturé de codes, de protocoles et d'outils de communication, contribue à déconstruire ce que de multiples acteurs, dotés de nouveaux ressorts critiques, s'évertuent à rendre tangible en liant plus fortement qu'auparavant les formes de vie, les modes de connaissance et les registres de protestation².

Dans un contexte de renouveau de la critique, qui incorpore de plus en plus d'énoncés « effondrologiques », la question juridique de la protection des lanceurs d'alerte devient presque secondaire : si elle reste importante, du fait de l'inertie de systèmes de pouvoirs et d'intérêts constitués, il importe de doubler le regard porté sur le sort des lanceurs par une attention à la trajectoire des alertes, en organisant autrement leur discussion publique et le passage à l'action collective. Soit une manière d'éviter que le fossé ne s'approfondisse encore entre les univers de la régulation et les expériences vécues à partir desquelles s'engendrent les prises sensibles sur le monde. 

2. Le conflit des OGM, en ouvrant un espace aux alternatives, a fonctionné comme un laboratoire collectif en monde ouvert, poussant à réinterroger l'incarnation de tout un ensemble de biens et de valeurs, de la santé à la biodiversité, en passant par les modèles agricoles.